

FLUIDRA

COMMERCIAL FRANCE

FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE
 S.A.S. au capital de 10 641 600 Euros
 Siège Social: Avenue Maurice Bellonte
 CS50012
 66026 PERPIGNAN Cedex
 Télécopie: 04 68 52 48 45
 e-mail: vente@fluidra.fr
 web: pro.fluidra.fr
 N.I.F. : FR 93 300 300 290
 SIRET: 300 300 290 00172
 RIB 30002 03161 0000466404E 74
 IBAN: FR22 3000 2031 6100 0046 6404 E74
 BIC ou SWIFT: CRLYFRPP

AGENCES:

- Cagnes Sur Mer (06)
- Chilly Mazarin (91)
- Nantes (44)
- Wittenheim (68)
- La Rochelle (17)
- Mérignac (33)
- Montpellier (34)
- Bénesse Maremne (40)
- Nîmes (30)
- Perpignan (66)
- Puget Sur Argens (83)
- Avignon (84)
- Saint Alban (31)
- Aix en Provence (13)
- Gemenos (13)
- Genas (69)
- Valence (26)
- Tours (37)



Call Center : 04 11 300 200

Ass. Technique : 08 92 350 006

Adresse de livraison

PETER MICHEL - SASU FERME AqUAP
 RUE DU STADE LIEU DIT BOIS CHAT
 01210 VERSONNEX

Adresse de facturation

AQUAPONIE DEVELOPPEMENT
 4IS LOTISSEMENT CARBONNIER
 33670 LE POUT

FACTURE 045

	N° Document	Date	N° Client	NIF Client	Devise	Page
	0209223	15/07/2021	330070	FR58813600772	EUR	1

Code Article	Qté	Désignation	Prix Unit	Rem1	Rem2	Rem3	Mnt net HT	TVA
Bon de livraison:	724982	Du : 15/07/2021 Saisi par : ALEX GARCIA						
Commande :	458889	Du : 22/06/2021 Saisie par : ALEX GARCIA						
Votre reference :	P02106-0278							
FC128	1,00	AF MANCHON FLEXIBLE 4" / 110MM	7,21	40,00			4,33	01
FC120	1,00	AF MANCHON FLEXIBLE 1< " / 50MM	4,12	40,00			2,47	01
FC131	2,00	AF MANCHON FLEXIBLE 8" / 200MM	35,02	40,00			42,02	01
TRANSINT	1,00	TRANSPORT INT 458889	15,00				15,00	01
TRANSINT	1,00	TRANSPORT INT 458889	11,00				11,00	01
FC170	1,00	AF COURBE FLEXIBLE 1< " / 50MM	8,24	40,00			4,94	01
AA527	1,00	AF PVC PASSAGE PAROI 63/75 X 63MM 2< " suivant cde du 23.06.2021 n:PO2106-0278 livraison chez : PETER Michel - SASU Ferme aquaponique du pays de Rue du stade Lieu dit Bois Chatton, 01210 VERSONNEX, FRANCE T,l: 06 89 06 71 59	51,00	40,00			30,60	01

TVA	Montant H.T.	Eco Taxe	Escompte	Net H.T.	Frais Gestion - Adm.	Total H.T.	% TVA	Montant TVA	Montant TTC
01	110,36			110,36	2,00	112,36	20,00	22,47	134,83

Mode de règlement - Echéance	Colis:	1	134,83 €
LCR A 30 JOURS 30/08/2021	Volume:	6 , 0 0 0	
FIN DE MOIS	Poids:	5 , 50 Kg	

Merci de joindre votre n° de client et n° de factures à vos règlements

En cas de retard de paiement par l'acheteur au-delà du délai convenu, et dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, des pénalités de retard égales à sept fois le taux d'intérêt légal, calculées sur le montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au vendeur, sans formalités aucune ni mise en demeure préalable, et ce, conformément à l'article L.446-1 du Code du Commerce. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du montant dû. Les intérêts de retard seront majorés d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, en application des dispositions des articles L.441-3 et L.441-6 du Code du Commerce. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ASTRAL POOL

CEPEX

idrania

Voir conditions générales de vente au verso.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS 2021

Article 1 - OPPORTUNITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur professionnel ou non, aux présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document, tels que prospectus, catalogues, prospectus, émis par FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, prévaloir contre les présentes conditions générales de vente.

Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

D'après plus précis, conformément à l'article L442-6 du code du commerce, le Client s'interdit d'exiger de FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, l'accord de conditions révélant un déséquilibre significatif des droits et obligations convenus entre les Parties au sein de leur accord commercial.

De même que le Client s'interdit conformément à l'article L442-6 du code du commerce, en outre d'exiger de FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, l'accord de conditions alignant de ses conditions sur des conditions commerciales que le Client estimerait plus favorables et qui seraient préférentielles à un autre Client.

Article 2 - COMMANDE

Les informations, noms et caractéristiques indiquées dans la documentation papier et/ou électronique tel que, de manière non limitative, catalogue, prospectus, brochures, lettres circulaires, promotions ne sont données par FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, qu'à titre indicatif. FLUDRA COMMERCIAL France SAS se réserve le droit d'apporter aux produits toute modification apportée, et ce même pendant le traitement des commandes, sans toutefois que les caractéristiques et performances essentielles des produits puissent s'en trouver affectées.

Les commandes ne sont définitives qu'après acceptation écrite par nos services pour tout moyen. dès lors toute commande est irréversible et aucune annulation ne peut intervenir après réception de l'accusé de réception émis par FLUDRA COMMERCIAL France SAS. En conséquence de ce qui précéde, toute annulation ou modification de la commande par le Client engage sa responsabilité et l'oblige à indemniser FLUDRA COMMERCIAL France SAS de ses débours et gains engagés pour les Produits en cours de fabrication ou fabriqués.

FLUDRA COMMERCIAL France SAS a le droit de refuser une commande qui présenterait un caractère anormal ou en cas d'absence d'information suffisante ou permettant pas la satisfaction de ladite commande.

Article 3 - PRODUIT - FAIS DE GESTION

Toutes nos commandes ouvertes d'une seule livraison pourront être franco de port et d'emballage pour la France Métropolitaine si, le montant de cette commande (après réduction) est d'un montant minimum de 500,00 H.T. Aucun franco ne saurait être appliquée pour les articles volumineux/ lourds tels que (liste non exhaustive) : spas, table, sel, verre, gravier, diatomées, arachide, zéolite, liner, meubles pompe amé, couvertures, abris, barrière de sécurité, bâches de châine supérieures ou épaux à 20 litres, filtres supérieurs à un diamètre d'1 m, locaux techniques, etc. De même, aucun franco ne sera appliqué en cas de livraison chez un particulier. sera appliquée, en plus du transport en vigueur, un forfait de 10 € pour préparation, emballage et livraison à une autre adresse. Toute commande inférieure à 500,00 H.T sera majorée des frais de gestion de 2,00 € H.T. et des frais de port pour un montant forfaitaire selon le lieu de livraison et le poids des articles expédiés : bâches consultable dans le catalogue FLUDRA en vigueur.

Tous les commandes de pièces détachées, sur la gamme disponible en libre-service, bénéficient d'un franco à partir de 150,00 € H.T. et feront 10% d'un commande à part.

Article 4 - ED CONTRIBUATION-ÉCO-PARTICIPATION

Tous les prix sont entièrement hors taxe et hors éco-contribution/éco participation

Le prix indiqué sera donc ajouté non seulement la TVA mais aussi les éco contributions, éco participations propres aux familles de produits et toutes autres taxes. Le montant des éco participation s'ajoute de manière transparente aux produits concernés.

Article 5 - LA CHIMIE

Tout achat de chimie est soumis à la réglementation de stockage et de transport de matières dangereuses.

C'est pourquoi FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS n'assure ni le stockage ni le transport de ces marchandises dangereuses et remettra celles-ci à un transporteur qui connaît la réglementation.

Toutes commandes dont la quantité ne serait pas conforme aux règles de conditionnement par colisage ou palettisation ne pourront être acceptées par FLUDRA COMMERCIAL France SAS.

La surcharge AR + 10 € H.T s'applique aux commandes hors franco (inférieur à 500,00 H.T) tel que défini à l'article 3.

FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS a l'obligation de refuser de servir un client n'ayant pas les équipements de transport adaptés pour le transport de marchandises dangereuses.

En ce qui concerne FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS effectuera des contrôles sur les nouveaux clients et de manière aléatoire sur tous les clients dans le but de s'assurer que les normes AR sont respectées.

FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS décline toute garantie, expresse ou implicite, relative aux produits chimiques, à titre non limitatif, concernant les vices apparents, la commercialité, l'adaptation à un usage particulier ou les résultats tirés de l'utilisation des produits chimiques. Sont également exclus les défauts ou défaillances provoqués par une inadéquation des produits chimiques au regard des besoins du Client et de l'utilisateur final, par l'usage normal, par une négligence, une mauvaise utilisation ou une utilisation non conforme aux recommandations, par un entretien insuffisant et/ou un accident de manipulation, par un mauvais stockage.

Le Client supporte tous les risques qu'ils soient, relatifs à l'utilisation qu'il fait des produits achetés chez FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, qu'ils soient seuls ou combinés à d'autres produits, articles ou tout processus.

Article 6 - LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et les retards éventuels ne peuvent entraîner l'annulation de la vente, ni un dédommagement financier quelconque. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient, en cas d'avarie ou de manquance, de faire toutes contestations éventuelles et de confirmer ses réserves par acte exécutoire. Les lettres recommandées et de dépôt sont réservées au transporteur dans les 10 jours ouvrables.

La réception des marchandises faites par le transporteur aux articles L131-3 et suivants du Code du Commerce. Sont exclues des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à FLUDRA COMMERCIAL FRANCE. Pour tous les produits vendus en " conditionné ", les poids et les mesures au départ font foi des quantités livrées.

Tous les mentions inscrites sur le bordereau de livraison, tel qu'à titre d'exemple, " sous réserve de contrôle ", " acceptation main cartons abimés " ou encore " cartons intacts mais produits abimés ", ne pourront pas être pris en compte.

Toutefois si le livreur ne peut pas attendre, le Client devra suivre la procédure indiquée dans la clause " INFORMATION SUR LA RECEPTION DES MARCHANDESSES ET LA PRISE DE RESERVES EVENUELLES ".

Le plus l'acheteur devra apporter la preuve de cette avarie.

Article 7 - STOCKAGE DE COMMANDE CLIENT

Le client sera facturé au jour de la réception en agence de sa commande. Tout matériel devra être retraité par le client dans les meilleurs délais. Toute avarie, défaillance ou défectuosité, sera réparée au client, facturée à ce client la somme qui sera déboursé pour le transport de la marchandise.

Le client sera tenu de prendre toutes les mesures concernant les risques de défaillance, vol etc. Aucune responsabilité de FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS ne pourra être recherchée.

Concernant les produits chimiques FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS ne pourra stocker ces produits conformément à l'article 5 des présentes CGV.

Article 8 - REUD DE MATERIEL NEUF

Le client voulant effectuer un retour de matériel neuf, HORS MATERIEL PARIQUE A LA COMMANDE, auprès de FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS devra prendre contact avec le service CLIENTS sous un délai de 8 (huit) jours à compter de la date de réception de la marchandise, pour obtenir une autorisation de retour et un numéro de dossier. Nous ne sommes pas tenus de reprendre le matériel qui nous seront retourné pour un motif ne relevant pas de notre responsabilité. Le matériel devra être retourné en port payé à Perpignan (66000), Avenue Marc Bellonni, en parfait état dans son emballage d'origine au maximum 15 (quinze) jours après accord de FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS. Tous les frais éventuels de remise à neuf du matériel seront à la charge du client. Dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la réception par nos services du matériel, un avis sera envoyé de la défection de droit de frais de gestion de 18 € H.T, d'une décote minimale de 10% qui pourra être augmentée suivant l'état de la marchandise.

Article 9 - GARANTIE

A moins d'une spécification particulière, les produits vendus sont garantis contractuellement par le Vendeur à l'acheteur ou au sous-acheteur contre tout défaut de matière, ou de fonctionnement pendant une durée d'un (1) an à compter de la date de livraison ou de prise de possession du produit.

Le bon de garantie et/ou la facture d'achats présent à la livraison doit être conservé par le client final afin de faire valoir ses droits à la garantie auprès de son fournisseur. En cas de réclamation, ce dernier en avise la société FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS. La société FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS enregistre les réclamations n'émanant que de ses clients professionnels directs. La garantie d'un produit défectueux s'applique après la vérification des défauts par retour du produit en nos locaux ou sur le terrain par un technicien de l'acheteur après information du service Technique de FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS qui validera le traitement notamment par l'envoi de composant pour réparation à l'acheteur ou selon les cas l'intervention d'un technicien FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS ou intervenant mandaté pour constater l'éventuel défaut. Tous les intérêts au titre de la garantie ne seraient alors pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Les frais inhérents à la dépose et remise en place sont à la charge du client.

Le client ne pourra pas déclarer la garantie dans le cas où il aurait détruit ou démonté les vésicules ou refusé les colis défectueux à la réception. Cependant, dans un souci d'amélioration de ses services, la société FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS sollicite ses clients à l'informer des incidents de transport survenus. La garantie est limitée aux fournitures de notre société. Elle consiste en la réparation par nos services des vices de fabrication et de matière. La société FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS se réserve le droit de décider de l'échange ou du remplacement du produit défectueux ou de l'avoir. Dans le cas d'une intervention sur l'installation par une station technique agréée par FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS le matériel doit être accessible. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur, ou de tout autre sous-acheteur. Les défauts ou défaillances des produits consécutifs à un accident extérieur, à des conditions anomalies de stockage et/ou de conservation chez l'acheteur ou sous-acheteur, ne pourront avoir droit à la garantie que par FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS. La garantie ne s'applique pas lors de dysfonctionnements et/ou dégradations liés à un facteur qui est étranger à FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, tels que, à titre d'exemple, mauvaise alimentation électrique, mauvais accouplements, réseau Internet et/ou WiFi de mauvaise qualité, modèle de produit ou bien d'autre indépendant. La présente garantie est également exclue en cas de vices résultant de la réparation ou de l'intervention d'un tiers sur les produits, en cas de mauvaise préparation de l'acheteur des besoins en cas de modifications apportées aux produits. Des modifications ultérieures faites par le Client sur les Produits telle que l'amélioration ou la modification faisant partie de l'avancée technologique des Produits ne peuvent donner lieu à la mise en vente de la garantie.

Enfin, aux termes de la présente garantie contractuelle qui se limite au remplacement ou à la réparation au avoir des Produits sous garantie, jugés défectueux, FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS ne pourra être tenue responsable des autres dommages matériels causés à l'acheteur, ainsi qu'à ses clients/sous-acheteurs, ainsi que des conséquences, de quelque nature qu'ils soient, que les vices auraient pu entraîner. Les travaux de montage et d'installation des Produits restent à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, qui s'engage à respecter la notice de montage et d'utilisation fournie avec les Produits. En conséquence, toute garantie est exclue en cas de vice résultant du montage et/ou de l'installation du produit, comme en cas de non-respect de la notice de montage et d'utilisation.

Sur les gammes produits proposées à chaleur, déshumidificateurs, systèmes de traitement d'eau, systèmes d'automatisation et équipement de filtration, la garantie ne sera acquise que si les Produits ont été installés par un installateur professionnel.

En tout état de cause, la présente garantie ne s'applique pas aux dysfonctionnements et/ou dégradations des Produits liés à un facteur qui est étranger à FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, tel que, à titre non exhaustif, la mauvaise alimentation électrique, réglage du by-pass, mauvaise distribution d'air, mauvaise isolation du bâtiment, ports thermiques, mauvais hiverage, entretien préconisé dans la notice non respecté, etc.

Les conditions de garantie et les conditions générales de vente de la société FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS interviennent dans toutes les transactions et passations de commande. Les contestations sont réalisées conformément aux plans et indications écrites fournis sous la responsabilité de notre client.

L'acheteur ne pourra bénéficier de la garantie que s'il avise FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai d'un mois à compter de la découverte du vice. La présentation de la facture de vente au professionnel sera exigée lorsque la garantie sera invoquée ainsi que la facture au client final où sera stipulée le numéro de série pour les produits robots de nettoyage, pompes de filtration, pompes à chaleur, filtres et appareils de traitements ou le certificat de garantie.

La garantie de la seule obligation incombe à FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, sera le remplacement gratuit du produit à la demande de l'acheteur, non défectueux.

Les frais éventuels de port sont à la charge de l'acheteur. La garantie ne jouera pas en cas de non-respect par l'acheteur des conditions de l'article 4 ci-dessus. La garantie des vices cachés exclura la réparation de tout autre préjudice.

En aucun cas, FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS ne pourra être tenu pour responsable des dommages corporels ou matériels, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être la conséquence directe ou indirecte d'une mauvaise adaptation du produit, de son utilisation défectueuse, ou des défaillances dues à l'usure naturelle.

Entre professionnels, FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, en aucune circonstance, ne sera tenue d'indemniser les dommages matériels ou indirects tels que : pertes d'exploitation, de profit, d'une perte préjudice commercial, préjudice d'image, manque à gagner.

En tout état de cause, la responsabilité civile de FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, toutes causes confondues à l'exception des dommages corporels et de la faute lourde, est limitée à une somme plafonnée au montant des sommes encaissées au titre de la vente du litige.

Garanties couvertures automatiques à l'acheteur :

Garantie de 3 ans pour la flottabilité et l'étanchéité des lames, Garantie 3 ans pour la mécanique d'enroulement. Cette garantie ne couvre pas les râches lames isolées ni la décoloration des lames ni la déformation des lames translucides bleutées et des lames capteurs solaires. Sont également exclus les dégâts occasionnés par la grêle ou la tempête et tout ce qui est dû à une utilisation non conforme à cette garantie.

Sont exclus de cette garantie la corrosion et la dégradation de matériaux causés par l'utilisation d'électrolyseur au sel ou d'appareil électrique physique.

Garantie 3 ans pour les matériels électriques et de 3 ans pour le moteur Poussillon moteur au fil d'eau (coffrets motoréducteurs, etc...) dans la mesure où les câblages ont été réalisés conformes à notre notice de montage et à la réglementation en vigueur.

Sont exclus de la garantie les conséquences de la foudre, l'immersion des motoréducteurs dans les regards inondables, la mauvaise utilisation du matériel et tout matériel endommagé ou détérioré.

Garanties liners :

La garantie est de dix (10) ans pour les liners vermis 75/100/épaisseur et au-dessus, pour les liners non vermis de 75/100/épaisseur et au-dessus, la garantie est égale à dix (10) ans mais un taux de dégressivité de 10% par an sera appliquée, sur les suivantes et d'épaisseur :

Pour tous les types de liner, les accrocs, trous et déchirures ne sont pas couverts par la garantie ainsi que la tenue des coloris ou taches de toutes natures. La réparation des produits qui ne sont pas spécifiquement destinés aux traitements des eaux de piscine ou de produits à base de cuivre ou dérivés de cuivre, ou encore de produits incompatible à la tenue des lames entraînent l'annulation de la garantie. Le traitement des eaux de piscine doit être conforme à la législation en vigueur. La compatibilité des traitements des eaux de piscine avec les lames reste sous la responsabilité de l'utilisateur. La garantie ne s'applique que si les recommandations du GRSOP, de la norme ARN/ NF NF 54803 1, et de la PNSEC sont respectées. Un liner non conforme aux cotes doit être renvoyé pour expertise en atelier. La découpe du liner, la fixation des pièces à sceller ou la mise en place du liner dans le bassin attestée de l'acceptation par notre client, ou liner installé. Aucune contestation concernant les cotes ou la couleur du liner ne pourra dès lors faire l'objet d'une réclamation. La garantie n'inclut pas les frais de dépôt, reprise, main d'oeuvre, vidange, remplissage, traitement de l'eau, déplacement. Pour les membranes armées 150/100, la pose est de la responsabilité du poseur et n'entre donc pas dans le cadre de la garantie.

Garanties couvertures de sécurité et autres bâches à barres : Garantie de 3 ans sur la bâche (couverture)

Les accros, trous et déchirures ne sont pas pris par la garantie ainsi que la tenue des coloris ou taches de toutes natures. Sont exclus également les dégâts occasionnés par la grêle ou la tempête tout ce qui est dû à une utilisation non conforme à la couverture. En cas de dégâts occasionnés par la couverture doit être évidemment remplacée. Les défaillances entraînées par cette garantie ne pourront être évidemment en garantie. Les tensions des barres doivent être régulièrement contrôlées par l'utilisateur. Garantie 1 an pour la mécanique d'enroulement. Sont exclus de cette garantie la corrosion et la dégradation due à une utilisation non-conforme ; cette garantie ne couvre pas les dégâts occasionnés par la foudre.

Article 10 - DISPLACEMENT POUR DIAGNOSTIC

Dans le cadre d'un produit en période de garantie, tout client peut demander auprès de nos services techniques un diagnostic sur site.

Après étude de la demande par nos services, si celle-ci est recevable, le déplacement pourra être facturé forfaitairement à hauteur de 300€ hors taxe quelle que soit la zone de déplacement en France Métropolitaine.

Le document intitulé "fiche de prise en charge de frais d'intervention sur site", sera alors envoyé au client et devra être retourné tamponné, signé en " Bon pour accord " avant déplacement. A réception ce document avec " Bon pour accord ", nos services techniques ou techniciens agréés prendront rendez-vous avec le client. Un rapport de diagnostic sera envoyé à l'issue de l'intervention. Si le résultat de l'analyse de notre technicien ou de notre technicien agréé laisse apparaître un défaut relevant du cadre de la garantie, nous effectuerons les démarches nécessaires à la mise en conformité du produit (réparation, nouvelle fabrication, ou autre) et le coût de l'intervention sera assuré par FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS.

Dans ce cas contraire, une facture de montant forfaitaire de 300€H.T sera adressée au client qui s'en acquittera conformément aux dispositions pris lors de la validation de la fiche de prise en charge des frais d'intervention sur site.

Article 11 - IFRIX / EDIMEX / R.R.R. / R.R.R.

Les prix sont indiqués en euros taxes et hors éco-participation, écocontributions en vigueur au moment de la réception de la commande pour livraison dans un délai n'excédant pas un mois. Le prix s'entend ex-Works. Au-delà, le prix implique sera celui du jour de livraison. Nos prix sont révisables sans préavis selon les décisions prises par FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS. Entre professionnels, les prix indiqués incluent les remises, rabais et ristournes accordés sauf stipulation contraire sur le bon de commande. Afin de couvrir les frais administratifs, nous appliquons une somme forfaitaire de 2,00 € H.T par facture, hors éco participation et hors conditions de ventes particulières. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 12 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Un paiement comptant sera exigé durant la première année de votre exercice, puis, un mode de paiement en différé pourra être étudié. Si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (retard de règlement, par exemple), un refus de vente pourra être imposé, à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant. Ainsi renseigné pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera alors accordé. Le délai de paiement du prix est de 30 jours à compter de la date de la facture, sauf dispositions contractuelles contraires. Conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce, des intérêts de retard sont exigibles de l'acheteur pour non paiement du prix dans les délais de paiement fixés par l'article L.441-6 du Code du Commerce. Ces intérêts sont calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 10% par mois de retard, à compter de la date de la facture jusqu'à la date de paiement intégral de la facture de remboursement. Les intérêts de retard sont calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 10% par mois de retard, à compter de la date de la facture jusqu'à la date de paiement intégral de la facture de remboursement. Les intérêts de retard sont calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 10% par mois de retard, à compter de la date de la facture jusqu'à la date de paiement intégral de la facture de remboursement.

La déclaration d'un défaut à la fédération qui n'a pas fait l'objet d'un accord préalable de reconnaissance entraîne immédiatement l'exigibilité de toutes les sommes dues nées d'elles. Ce défaut de paiement, pour quelle que cause que ce soit de tout ou partie des marchandises commandées ou livrées ou encore expédiées, autorise FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS à annuler les expéditions restant à faire, et à considérer le solde du marché ou les marchés suivants comme réalisés immédiatement et de plein droit, sans qu'il soit besoin d'autre mise en demeure ou de formalité judiciaire ; tous droits, dommages et intérêts, restant réservés par FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, et ce huit jours après réception, nettant le débiteur en demeure de se libérer du prix restant dû.

Article 13 - CLAUSE POUR LA CLAUSÉE

Le jour de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un escompte de 30% du montant global de la facture pour tout achat de produits dont la fabrication est entreprise sur commande particulière. Toute commande particulière sera considérée comme ferme et définitive après acceptation de FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS et devra être payée et retirée par l'acheteur, à moins qu'une livraison soit prévue. De plus tous les frais de stockage pourront être également facturés aux conditions prévues à l'article 7 des présentes CGV. Les escomptes perçus par FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS lui donneront accès à titre de dommages et intérêts, si l'acheteur ne respecte pas ses engagements, sans préjudice pour FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS de ses demandes de réparation du dommage.

Article 14 - CLAUSÉE D'INCONVENIENT

En cas de poursuites judiciaires, il sera dû par l'acheteur, à titre des dommages et intérêts, une indemnité égale à 15 % du montant des sommes dues, sans que ladite indemnité puisse être inférieure à 150€. Cette majoration est établie à titre de clause pénale conformément à l'article 123-1 du Code Civil.

Article 15 - CLAUSÉE PENALE

En temps général les pièces détachées indispensables pour les biens meubles mis pour la première fois sur le marché à compter du 1er mars 2015 seront disponibles, sauf indication particulière ou contraire, pendant 5 ans. Les pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens vendus par FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, visée à l'article L.111-3 du code de la construction et de l'habitation pour la première fois sur le marché du 1er mars 2015, seront fournis dans un délai de deux mois à ses clients professionnels ou aux réparateurs agréés ou non.

Article 16 - LOI HAVON

En temps général les pièces détachées indispensables pour les biens meubles mis pour la première fois sur le marché à compter du 1er mars 2015 seront disponibles, sauf indication particulière ou contraire, pendant 5 ans. Les pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens vendus par FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, visée à l'article L.111-3 du code de la construction et de l'habitation pour la première fois sur le marché du 1er mars 2015, seront fournis dans un délai de deux mois à ses clients professionnels ou aux réparateurs agréés ou non.

Article 17 - RESPONSABILITE

Le client en tant que professionnel de la piscine reconnaît avoir les compétences et l'expérience suffisantes pour évaluer ses besoins en produits et avoir reçus les informations utiles pour commander en connaissance de cause des Produits. A cet égard, il lui appartient de s'assurer des caractéristiques des produits commandés correspondant tant sur le plan des performances que sur les possibilités de mises en œuvre aux usages auxquels ils sont destinés.

Les produits de FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS sont livrés accompagnés des Fiches des Données de Sécurité et/ou de Fiche Technique ou disponibles sur simple demande auprès du Service Technique. En tout état de cause, il appartient à l'acheteur de tenir compte des règles d'utilisation des produits et leurs prescriptions particulières, et le cas échéant de se faire assurer par un maître d'œuvre ou un professionnel confirmé. L'acheteur s'engage à prendre connaissance des informations jointes et à les transmettre aux intermédiaires ou utilisateurs finaux. Afin d'améliorer la qualité de ses produits, la société FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS peut modifier les caractéristiques techniques de ses produits à tout moment et sans préavis.

Les études, conseils, préconisations à l'assistance technique sont donnés à titre purement indicatif. Ils ne peuvent être considérés comme constituant l'objet de la vente. Ils ne peuvent donc en aucun cas engager notre responsabilité.

Article 18 - RECLASSEMENT DES PRODUITS

FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Le défaut de paiement entraîne la revendication des biens.

(Loi Française N°80, 33 du 12-5-80). Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur ; ce dernier doit souscrire un contrat d'assurance garantissant dès sa livraison, des risques de perte, de vol et de défaillance des biens vendus, ainsi qu'à leur perte ou dégâts occasionnés par les éléments, meubles ou autres à cette fin, veillant à ce que l'indemnité soit égale au montant des biens vendus. FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS soit toujours possible. A compter de la livraison, l'acheteur est considéré comme étant propriétaire des produits. L'acheteur accepte cette clause de réserve de propriété dans son intégralité à la première relation commerciale, sans qu'il soit nécessaire d'en spécifier le contenu à chaque livraison et ce, pour toute la durée de nos relations contractuelles à venir.

Article 20 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Par toutes contestations relatives aux ventes réalisées par FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS et à l'application ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, il sera compétent le TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN, quelles que soient le lieu de livraison, le mode ou le lieu de paiement, avec application de la loi COMMERCE. L'émission et l'acceptation de traités, l'encaissement direct ou tout autre mode de paiement ne constitue ni novità, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Article 21 - DONNÉES PERSONNELLES

En vue d'assurer la meilleure commercialisation des Produits, le Client est informé que certaines informations nominatives le concernent, telles que son identité ou ses coordonnées, sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement de données régulièrement déclaré à l'autorité compétente par FLUDRA SA, en sa qualité de Responsable des traitements de données personnelles. Ces données sont susceptibles d'être utilisées par FLUDRA COMMERCIAL FRANCE SAS, dans le respect de la loi informatique et Libertés " du 6 janvier 1978, modifiée par la loi relative à " la protection des personnes physiques à l'information et à la liberté d'expression de données personnelles " du 6 août 2004.

Conformément à la loi informatique et libertés " précitée, le Client jouit d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, qu'il peut exercer directement auprès de FLUDRA SA en envoyant un courriel à l'adresse suivante : dataprivacy@fludra.com

INFORMATION SUR LA RECEPTION DES MARCHANDESSES ET LA PRISE DE RESERVES EVENUELLES

Obligations du destinataire : Il doit contrôler chaque colis reçu et, dans le cas de dommages apparents, inspecter le contenu du colis pour vérifier l'état des produits et les quantités. Le résultat de cette vérification doit être notifié par réserves complètes, précisées et notifiées, formulées sur l'original du récépissé de livraison, accompagnées de la signature de l'acheteur, de la date et de la signature du chauffeur.

Obligations du chauffeur: le chauffeur peut émettre des contre-réerves et signer si nécessaire. Si le chauffeur ne peut pas ou ne peut pas attendre (temps d'attente de 20 minutes légal), le destinataire peut maintenir son action en émigrer sur le récépissé de livraison " contrôle impossible ", le chauffeur ne peut pas attendre " et confirmer ses réserves sous 3 (trois) jours par I.R.A.

La réception des marchandises sans réserve sur le récépissé de livraison suppose la livraison conforme.

FLUIDRA

COMMERCIAL FRANCE

FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE
 S.A.S. au capital de 10 641 600 Euros
 Siège Social: Avenue Maurice Bellonte
 CS50012
 66026 PERPIGNAN Cedex
 Télécopie: 04 68 52 48 45
 e-mail: vente@fluidra.fr
 web: pro.fluidra.fr
 N.I.F. : FR 93 300 300 290
 SIRET: 300 300 290 00172
 RIB 30002 03161 0000466404E 74
 IBAN: FR22 3000 2031 6100 0046 6404 E74
 BIC ou SWIFT: CRLYFRPP

AGENCES:

- Cagnes Sur Mer (06)
- Chilly Mazarin (91)
- Nantes (44)
- Wittenheim (68)
- La Rochelle (17)
- Mérignac (33)
- Montpellier (34)
- Bénesse Maremne (40)
- Nîmes (30)
- Perpignan (66)
- Puget Sur Argens (83)
- Avignon (84)
- Saint Alban (31)
- Aix en Provence (13)
- Gemenos (13)
- Genas (69)
- Valence (26)
- Tours (37)



Call Center : 04 11 300 200

Ass. Technique : 08 92 350 006

Adresse de livraison

PETER MICHEL - SASU FERME AqUAP
 RUE DU STADE LIEU DIT BOIS CHAT
 01210 VERSONNEX

Adresse de facturation

AQUAPONIE DEVELOPPEMENT
 4IS LOTISSEMENT CARBONNIER
 33670 LE POUT

F A C T U R E
045

N° Document	Date	N° Client	NIF Client	Devise	Page
0209223	15/07/2021	330070	FR58813600772	EUR	1

Code Article	Qté	Désignation	Prix Unit	Rem1	Rem2	Rem3	Mnt net HT	TVA
Bon de livraison:	724982	Du : 15/07/2021 Saisi par : ALEX GARCIA						
Commande :	458889	Du : 22/06/2021 Saisie par : ALEX GARCIA						
Votre reference :	P02106-0278							
FC128	1,00	AF MANCHON FLEXIBLE 4" / 110MM	7,21	40,00			4,33	01
FC120	1,00	AF MANCHON FLEXIBLE 1< " / 50MM	4,12	40,00			2,47	01
FC131	2,00	AF MANCHON FLEXIBLE 8" / 200MM	35,02	40,00			42,02	01
TRANSINT	1,00	TRANSPORT INT 458889	15,00				15,00	01
TRANSINT	1,00	TRANSPORT INT 458889	11,00				11,00	01
FC170	1,00	AF COURBE FLEXIBLE 1< " / 50MM	8,24	40,00			4,94	01
AA527	1,00	AF PVC PASSAGE PAROI 63/75 X 63MM 2< " suivant cde du 23.06.2021 n:PO2106-0278 livraison chez : PETER Michel - SASU Ferme aquaponique du pays de Rue du stade Lieu dit Bois Chatton, 01210 VERSONNEX, FRANCE T,l: 06 89 06 71 59	51,00	40,00			30,60	01

TVA	Montant H.T.	Eco Taxe	Escompte	Net H.T.	Frais Gestion - Adm.	Total H.T.	% TVA	Montant TVA	Montant TTC
01	110,36			110,36	2,00	112,36	20,00	22,47	134,83

Mode de règlement - Echéance	Colis:	1	134,83 €
LCR A 30 JOURS 30/08/2021	Volume:	6 , 0 0 0	
FIN DE MOIS	Poids:	5 , 50 Kg	

Merci de joindre votre n° de client et n° de factures à vos règlements

En cas de retard de paiement par l'acheteur au-delà du délai convenu, et dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, des pénalités de retard égales à sept fois le taux d'intérêt légal, calculées sur le montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au vendeur, sans formalités aucune ni mise en demeure préalable, et ce, conformément à l'article L.446-1 du Code du Commerce. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du montant dû. Les intérêts de retard seront majorés d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, en application des dispositions des articles L.441-3 et L.441-6 du Code du Commerce. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ASTRAL POOL

CEPEX

idrania

Voir conditions générales de vente au verso.

